

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2709

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Abords de la mairie et de son extension - Aménagement des espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement de l'îlot de la mairie est une opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) votée par le conseil de Communauté le 12 juillet 2004. Cette opération se situe dans le prolongement de ceux du cœur de ville de Saint Fons, entrepris depuis une dizaine d'années.

La Communauté urbaine a aménagé, en 1999, la place Roger Salengro dans le cadre d'un projet plus vaste comprenant également l'élargissement de la rue Charles Plasse et la création du square à l'angle du carrefour des Quatre Chemins, au contact de l'opération de renouvellement urbain de l'îlot des Platanes.

L'îlot de la mairie est un élément constitutif de la centralité de la ville.

Il regroupe plusieurs équipements administratifs, culturels et culturels (trésor public, sécurité sociale, centre communal d'action sociale, bibliothèque, église) mais est également constitué de bâtiments anciens autour d'espaces publics dégradés en rupture avec la place devant la mairie et largement occupés par l'automobile.

L'objectif est donc :

- d'affirmer le caractère de centralité,
- de rendre plus convivial cet îlot,
- de favoriser les échanges des piétons entre les espaces,
- d'organiser le stationnement.

Par ailleurs, la commune de Saint Fons a entrepris de regrouper ses services municipaux aujourd'hui dispersés dans divers bâtiments peu adaptés et a donc engagé les travaux d'extension de son Hôtel de ville, en lieu et place du groupe scolaire Paul Langevin désaffecté.

Le nouveau bâtiment de la mairie, pratiquement aligné avec le bâtiment existant, empiète sur le domaine public de la Communauté urbaine. Cette dernière a procédé au déclassement de cette partie de terrain d'une surface de 229 mètres carrés.

La réalisation de ce nouveau bâtiment, relié à l'actuel Hôtel de ville, entraîne une modification de la partie "est" de la place Roger Salengro.

C'est dans ce contexte qu'il est nécessaire de réaménager en priorité les accès de la mairie sur la place Roger Salengro et notamment de rattraper la différence de niveau entre les rues Charles Plasse, Gambetta et le nouveau bâtiment.

Le projet d'aménagement de l'ensemble des espaces consiste à :

- organiser le stationnement en répondant aux besoins du quartier, notamment pour les personnes à mobilité réduite,
- modifier l'arrêt des taxis,
- créer des cheminements pour les piétons aux abords de la mairie,
- aménager l'ensemble des espaces publics notamment ceux liés au fonctionnement de la mairie et à ses accès, y compris l'élargissement de la rue Gambetta.

De plus, il est prévu la démolition du poste de police nationale, transféré rue Anatole France et de celle du gymnase Paul Langevin désaffecté.

Compte tenu du calendrier que s'est fixé la Commune pour disposer des accès au nouveau bâtiment de la mairie à l'occasion de sa mise en service, il est proposé de réaliser cette opération en deux parties selon des modalités de réalisation différentes, soit :

- la partie nord-est de la place Roger Salengro et l'élargissement de la rue Gambetta, espace à dominante voirie, à aménager sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine par la direction de la voirie, la commune de Saint Fons assurant la réalisation de l'éclairage public. La superficie de cet espace est d'environ 1 500 mètres carrés.

La fin des travaux de l'extension de la mairie étant prévue en juin 2006, il convient d'engager en priorité les travaux d'aménagement de la partie nord-est de la place Roger Salengro et ceux d'élargissement de la rue Gambetta avant la mise en service des nouveaux locaux.

Le coût correspondant à cette première phase d'aménagement a été estimé à 350 000 € TTC, montant qui comprend les études de maîtrise d'œuvre, la mission coordination sécurité, prévention santé (CSPS), le plan de récolement ainsi que les travaux de voirie et de réseaux nécessaires à cet aménagement ;

- en ce qui concerne les espaces situés au sud et à l'ouest de la mairie, d'une superficie d'environ 4 000 mètres carrés, un projet est à élaborer entre la Commune et la Communauté urbaine afin de définir précisément le programme et le montant des aménagements de cette phase. Les modalités de réalisation seront fixées ultérieurement.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 18 avril 2005 et du Bureau restreint le 9 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études et des travaux nécessaires à l'aménagement de la première phase sous maîtrise d'ouvrage communautaire et concernant la partie nord-est de la place Roger Salengro et l'élargissement de la rue Gambetta, pour un coût total estimé à 350 000 € TTC.

2° - L'opération Saint Fons : espaces publics mairie, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 350 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 200 000 € en 2006,
- 150 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,